BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 76

06 – ALPES-MARITIMES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRASSE

Ventes et cessions

794 713 016 RCS Grasse.
S.B..
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 1000000.00 EUR.
Adresse : 11, Avenue Henri Dunant, 06130 Grasse.
Oppositions : Art. L 236-15 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE SB INVEST Société par actions simplifiée à associée unique au capital de 1 000 euros Siège social : 11 avenue Henri Dunant - 06130 GRASSE 894 409 523 RCS GRASSE ET S. B. Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 000 000 euros Siège social : 11 Avenue Henri Dunant - 06130 GRASSE 794 713 016 RCS GRASSE AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GRASSE du 21 juillet 2025, La société SB INVEST, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 11 avenue Henri Dunant, 06130 GRASSE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 894 409 523 RCS GRASSE, et la société S.B., société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros, dont le siège social est 11 Avenue Henri Dunant 06130 GRASSE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 794 713 016 RCS GRASSE, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société SB INVEST par la société S.B. La société SB INVEST ferait apport à la société S.B. de la totalité de son actif, soit 737 432,93 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 858 786,10 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à -121 353,17 euros. La société S.B. détenant la totalité des 100 parts composant le capital social de la société SB INVEST, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des parts de SB INVEST détenues par S.B. un mali de fusion de 122 353,17 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2025, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société SB INVEST depuis le 1er janvier 2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société S.B. La fusion sera réalisée le 31 août 2025. La société SB INVEST sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de GRASSE au nom des deux sociétés le 21 juillet 2025 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à

compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent. Pour avis.

